



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 janvier 2025 à 13 h 32 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Antoine Cremer, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Chantal Lanoix, chef de service, Urbanisme et développement durable, Marie-France Laviolette, directrice par intérim, Ressources humaines, Claude Martine, directeur par intérim, Service de mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances, Richard Kouamé, directeur, Finances, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CAUP20250121-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 janvier 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

4.1 Projet numéro 141347 - PPCMOI - Autoriser des usages commerciaux et des appareils de loterie vidéo - 845, chemin de Masson - District électoral de Masson-Angers - Mario Aubé

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc intervient sur le PPCMOI visant à augmenter le nombre de machines de loterie. Il souligne que l'avis du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) est défavorable quant à ce projet. Les cinq machines qui sont actuellement dans le commerce sont dérogoires et bénéficient de droits acquis.

Pour l'ajout de ces trois machines, ce dernier n'est pas en corrélation avec l'intention de la réglementation en place. Il considère que l'autorisation de ce projet créerait un précédent qui pourrait être dangereux. Il souligne que l'industrie de la loterie est plus importante que l'industrie de la restauration. Il réitère l'importance d'être prudent devant une telle demande.

Monsieur le conseiller Mario Aubé comprend que le conseil municipal ne peut pas prendre une décision basée uniquement sur des facteurs économiques. L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur un axe commercial et cet emplacement exploite déjà des loteries vidéo et c'est Loto-Québec qui a approché le commerce pour y ajouter des machines supplémentaires. Quand on parle de Masson-Angers, c'est le seul restaurant familial en affaires dans le secteur et c'est pour cette raison qu'il défendra cette demande. Il mentionne que si les citoyens y voient un enjeu, ils pourront s'exprimer par l'entremise du processus référendaire prévu à la loi.

- 4.5 Projet numéro 141495** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 53250-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment de deux à trois dans la zone Ha-06-017 - District électoral de Pointe-Gatineau - Mike Duggan

Monsieur le conseiller Mike Duggan se dit satisfait de ce projet qui contribuera à repeupler le quartier Moreau.

- 4.7 Projet numéro 141561** - Abrogation de la résolution numéro CM-2024-781 - PPCMOI - Permettre l'occupation d'une partie du site par des constructions et des usages temporaires - 125, rue Carillon

Monsieur le conseiller Marc Bureau est en accord avec le projet proposé. Il aimerait savoir si le zonage est conforme quant au niveau de bruit.

Madame Guylaine Déziel confirme que l'usage est conforme et est autorisé de plein droit dans la zone visée par le projet. En ce qui a trait au niveau de bruit, l'implantation de cet usage est autorisée et il y a des dispositions dans le schéma qui encadre les niveaux de bruit. Au besoin, il y aura des mesures de mitigations qui seront mises en place.

- 4.8 Projet numéro 141601** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-48-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'agrandir la zone Ha-14-038, à même la totalité de la zone Co-14-039, et d'y ajouter des usages commerciaux et communautaires - District électoral de Mitigomijokan - Anik des Marais

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne l'apport de l'Association des résidents du quartier Connaught quant à ce projet. C'est un quartier en construction depuis une dizaine d'années et qui a été vendu comme tel par le promoteur. Face aux difficultés de trouver des commerces pour s'installer dans le quartier, le promoteur souhaite modifier le zonage. Les citoyens désirent des commerces de proximité. Pour ce faire, il faut attirer les commerces locaux dans la stratégie de développement du commerce local.

- 4.12 Projet numéro 141616** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 519-1-2025 permettant un « point de retour » pour des contenants consignés dans l'immeuble situé au 117, avenue Lépine - District électoral de Buckingham - Edmond Leclerc

Monsieur Bureau souhaite savoir si l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons souhaite instaurer neuf espaces similaires sur le territoire de la ville. D'ici le 1^{er} mars, les endroits de consignment devraient être désignés. Il se questionne à savoir si les huit autres endroits seront désignés prochainement.

Madame Déziel indique que le SUDD est en discussion avec cet organisme et que l'intention est d'installer plusieurs autres points de service et qu'il n'y a pas d'échéance actuellement.

- 6.1 Projet numéro 140781** - Règlement numéro 900-1-2024 modifiant le Règlement numéro 900-2021 visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but de mieux cibler et clarifier les intentions et les règles encadrant une demande de démolition

Madame la conseillère Caroline Murray souligne le travail effectué dans cette nouvelle mouture du règlement afin de protéger les droits des locataires. Elle indique que la proposition n'est pas parfaite, elle précise toutefois que la voie réglementaire n'est pas la seule façon de venir en aide aux locataires.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin précise qu'il siège sur la Commission Gatineau, Ville en santé et ajoute que tous les citoyens ont intérêt à ce que les droits des locataires soient respectés. La Commission peut porter certains aspects de la protection des locataires. Il souligne que peu de discussions ont eu lieu à ce sujet et qu'il y aurait lieu d'intégrer, à la stratégie de logements abordables, des sujets tels que les registres des loyers. C'est une discussion qu'il souhaite avoir dans un futur rapproché.

Monsieur le conseiller Steve Moran établit un lien avec les items 6.1 et 6.3 de l'ordre du jour du conseil municipal. En 2021, le conseil municipal a fait une erreur dans le règlement sur les démolitions en réduisant les protections accordées aux locataires lors d'un processus de démolition. Nous réparons ce processus avec les décisions d'aujourd'hui. Il souligne le travail des citoyens dans ce dossier qui ont apporté cette problématique à l'attention des élus. Il souligne certaines modifications apportées, notamment au niveau des immeubles qui doivent être démolis et qui ne nécessitent pas de projets de remplacement. Le nouveau règlement permet d'arrimer également le processus de traitement des immeubles patrimoniaux.

9.10 Projet numéro 141552 --> CES – Participation de la Ville de Gatineau au Programme rénovation Québec 2025-2026

Demande d'amendement de monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par madame la conseillère Anik Des Marais.

Monsieur Moran indique que le Programme Rénovation Québec touche plus particulièrement les quartiers plus âgés du territoire. La Ville prévoit une participation de 1,2 M\$ et nous souhaitons que la SHQ puisse y contribuer à plus grande échelle. Il y a plusieurs demandes pour bénéficier de ce programme et cela décourage les citoyens en raison du nombre de demandes reçues. Il propose d'engager la discussion avec la SHQ afin d'augmenter le financement du programme permettant ainsi de diminuer le temps d'attente. Il faut indiquer au gouvernement du Québec notre intérêt à bonifier ce programme. Il veut mander l'administration pour débiter cette discussion avec la SHQ et régler le délai d'attente pour ce programme.

En ce sens, monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par madame la conseillère Anik Des Marais, propose l'amendement suivant :

« Qu'un mandat soit donné à l'administration d'entamer les discussions avec la SHQ en respect des capacités financières de la Ville de Gatineau afin d'augmenter la contribution de l'organisme et optimiser les délais pour le traitement des demandes liés au programme. »

Aucun vote n'est demandé sur l'amendement. Le projet de résolution tel qu'amendé sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

9.12 Projet numéro 141607 --> CES – Prévoir une participation municipale dans le cadre du programme des Fonds fiscalisés - Fonds de solidarité FTQ - Pour la construction de logements abordables - Projet 25, rue Frontenac - Village urbain Centre-Ville - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur Moran mentionne que cette résolution a pour but de proposer d'appuyer la participation financière de la Ville pour ce projet. Nous arrivons avec un beau projet et il souligne la participation financière de la FTQ dans ce dernier. Cet édifice sera fait en bois massif et c'est la première fois qu'un tel immeuble sera construit sur le territoire de la ville. L'utilisation du bois massif est financée par le gouvernement du Québec puisque les effets sur le climat sont moindres.

13.1 Projet numéro 141440 - Modification du plan de travail 2024-2025 de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis souligne qu'une présentation sera présentée aux membres du conseil sous peu à cet effet.

15.2 Projet numéro 141624 --> CE – Entente et requête - Desserte - Services municipaux - Projet prévu au 329, rue Marquette - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souligne que c'est un projet qui avait été traité dans le cadre d'un appel de démolition. C'est un endroit où on ajoute de la densité près d'un axe de transport en commun. Nous avons une entente de desserte pour mettre en branle ce projet.

Elle comprend que ce projet est conforme à la réglementation, mais elle constate que l'ouverture du stationnement souterrain sera sur le boulevard Labrosse qui est déjà beaucoup achalandé. Elle se questionne sur la gestion de la circulation à la sortie du stationnement. Également, elle aimerait confirmer le contenu de l'entente de desserte et s'il y aurait des mesures de mitigation à mettre en place pour la gestion de la circulation.

Monsieur Claude Martine indique que l'accès est conforme à la réglementation. Il mentionne que plusieurs échanges avec le promoteur ont eu lieu afin de mettre l'accès sur la rue Marquette. Après plusieurs rencontres, le promoteur souhaite tout de même maintenir l'accès sur le boulevard Labrosse. Des mesures de mitigations seront mises en place pour diminuer l'impact sur le boulevard Labrosse (aménagement de zones d'attente, miroirs convexes, éclairage renforcé, etc.) et les services sont d'avis que ces mesures sont adaptées.

17.2 Projet numéro 141628 --> CE - Contributions aux organismes 2025 - Cadre de soutien au développement des communautés

Monsieur Leclerc se questionne quant à une demande visant une activité de cinéma à faible coût dans l'est de la ville. C'est une demande conforme selon les fonds disponibles, mais le projet ne répond pas aux orientations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Il aimerait savoir s'il y a eu un changement d'approche à ce niveau.

Monsieur Gacem transmettra les informations complémentaires à monsieur Leclerc avant la tenue du conseil municipal de ce soir.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin a été surpris du financement accordé à l'Association des résidents du Plateau comparativement aux autres organismes dans les autres secteurs. Il aimerait avoir des explications à cet effet.

Monsieur Gacem indique que le programme de soutien aux associations des résidents est bien défini. L'Association des résidents du Plateau est une association dynamique et elle dépose des projets dans plusieurs programmes différents. Plusieurs aspects sont couverts par les activités exercées par cet organisme.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire ne souhaite pas proposer l'adoption de cet item en raison d'un potentiel conflit d'intérêts. Monsieur le conseiller Steven Boivin en fera la proposition.

Madame Des Marais ajoute que cette association anime également le secteur Mitigomijokan. De plus, l'entente prévoit la coordination des associations et la participation citoyenne dans l'est de la ville.

Monsieur le conseiller Denis Girouard a des questions quant au volet 4. Normalement, il y a un coordonnateur qui s'occupe de ces demandes. Il se questionne à savoir s'il y a une ressource similaire dans le secteur du Plateau.

Monsieur Moran souligne que l'Association des résidents du Plateau couvre un grand territoire. Nous avons un cadre pour ne pas politiser ce genre de financement. Il est à l'aise avec la façon que les fonds sont attribués aux associations de résidents.

19.1 Projet numéro 141627 --> CE - Participation de la Ville dans le cadre des grands événements et événements de moins de 50 000 \$ - 1 312 860 \$ en contributions financières, 546 600 \$ en services coûtants et de 162 150 \$ en valeur de services

Madame Des Marais revient sur l'impact du financement des événements en corrélation avec nos autres programmes, notamment le Plan Climat. Elle demande que l'approbation de tels projets fasse l'objet de tests climats. Elle aimerait que l'on ajoute dans l'inventaire des gaz à effet de serre les activités financées par la Ville dans le cadre des grands événements.

Dans le cadre de tests climats, elle croit que nous devons être cohérents dans nos décisions. Elle demande si la Ville mesure l'effet des vols aériens dans les événements et si le conseil est d'accord d'ajouter les tests climats dans l'analyse des demandes de financement.

Monsieur Gacem précise que les données indiquent que la compensation pour couvrir les gaz à effet de serre est déjà prévue. Il serait toutefois possible de faire l'exercice sur l'ensemble des grands événements financés par la Ville de Gatineau.

Madame Des Marais souligne l'effort effectué par le Bureau des événements pour diminuer les effets des activités sur les changements climatiques.

31.1 Projet numéro 141574 - Désignation de madame Isabelle Veilleux au conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif de la Maison de l'innovation technologique

Monsieur Leclerc souligne le fait que l'assemblée de fondation de la Maison de l'innovation technologique aura lieu ce soir. Aujourd'hui on aboutit avec la constitution d'un organisme qui aura des impacts concrets sur le développement de la région. C'est un beau signe que l'écosystème s'est pris en main à la suite d'un revers encaissé dans les dernières années.

34.5 Projet numéro 141567 - Approbation du Règlement numéro 174.1 de la Société de transport de l'Outaouais autorisant plusieurs emprunts totalisant 169 500 000 \$ pour la réalisation partielle du dossier de planification du projet de tramway vers l'ouest de la ville de Gatineau

Monsieur Duggan se questionne quant à la responsabilité du conseil vis-à-vis ces emprunts.

Monsieur Blondin précise qu'il est question de plusieurs emprunts qui totalisent le montant de 169 500 000 \$ et qu'il n'y a pas d'enjeu pour la Ville à ce niveau. Il ajoute que ce n'est pas la totalité de ce montant qui sera emprunté d'un seul coup. Également, il indique que des autorisations du gouvernement sont nécessaires pour approuver le financement.

Monsieur Rousseau précise que nous avons des sommes dédiées à la réalisation des études.

Monsieur Girouard aimerait savoir si nous avons une garantie du gouvernement provincial pour ces sommes. Monsieur Blondin indique que nous avons une garantie du gouvernement en place. Il est certain que si un nouveau gouvernement est élu, il peut en décider autrement. Toutefois, la STO n'emprunte pas cette somme en totalité.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette précise que pour les sommes engagées, celles-ci sont disponibles.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne qu'il y a toujours eu des sommes qui ont été offertes par le gouvernement provincial dans plusieurs domaines et pour lesquels les collègues n'ont jamais soulevé d'enjeu quant aux garanties fournies par le gouvernement en place.

34.7 Projet numéro 141625 --> CES - Prévoir une participation municipale dans le cadre de la rénovation de l'ensemble immobilier 1058 de l'Office d'habitation de l'Outaouais - 28, rue Arthur-Buies - District électoral de l'Orée-du-Parc - Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que plusieurs citoyens croient que c'est la Ville qui s'occupe des immeubles de l'OHO. Elle souligne que c'est tout un défi d'entretenir et de rénover ces immeubles et elle est très satisfaites des travaux qui seront effectués à cette adresse.

Fin du caucus préparatoire à 14 h 40.